

---

**CHR, PERMIS D'EXPLOITATION**

---

- Source: Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.  
Décret 2007-911 du 15 mai 2007
  
- Objet: formation obligatoire pour les nouveaux exploitants de débits de boissons et restaurants. Cette formation de 3 jours<sup>(1)</sup> doit permettre aux nouveaux exploitants de maîtriser les règles relatives à la prévention et à la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs, la répression de l'ivresse publique, la législation sur les stupéfiants, la lutte contre le bruit,...
  
- Personnes concernées
  - à compter du 2 avril 2007, toute ouverture, mutation, translation de licence II, III et IV.
  - en sus, à compter du 2 avril 2009, se rajoutant les « petites licences restaurant » et « les licences restaurant ».
  
- Permis d'exploitation: ce permis, valable 10 ans, est délivré par l'organisme formateur à l'issue des 3 jours de formation. Il devra être présenté lors de la mutation de licence en Mairie et au plus tard, pour les mutations intervenant à compter du 2 avril 2007, le 15 janvier 2008.
  
- Organismes formateurs: les principaux syndicats professionnels ont mis en place leur module de formation.

A titre indicatif, coût CSIH 35 (www.csih35.com - téléphone : 02.99.36.00.59.)

- 3 jours = nouvel exploitant ⇒ 700 Euros HT.
  - 1 journée = exploitant expérimenté ⇒ 300 Euros HT.
- 
- Numéro Azur pour plus de renseignements : 0810 122 368

# SECOB

■ CABINETS PARTENAIRES

■ SECOB

S.A.S. au capital de 379.543 Euros

SIRET 424 936 656 0001 8

NAF 741 C

E-mail : [info@secob.fr](mailto:info@secob.fr)

Site web: [www.secob.fr](http://www.secob.fr)

■ Centre d'Affaires des Vaux Parés

17, Impasse des Vaux Parés

BP 81831

35518 CESSON-SEVIGNE Cedex

Tél. : 02 99 83 76 10

Fax : 02 99 83 76 01

*(1) formation ramenée à une journée pour les exploitants ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.*